



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 14 décembre 2015

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Julie Lamarche, greffière adjointe, et Mme Suzanne Lessard, trésorière, sont présents à la séance.

Il y avait 13 personnes dans l'assistance.

2015-12-564

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h33.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-565

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié.

Après délibérations,

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Questions**

5. ADMINISTRATION

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 Avis de motion : Règlement numéro 231-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 231 décrétant une dépense n'excédant pas 345 000 \$, incluant les taxes, pour réaliser les plans et devis pour des travaux de décontamination et de modernisation de l'hôtel de ville de la ville de Sutton et l'ajout d'une aile communautaire ainsi que la surveillance des travaux et un emprunt s'élevant à 345 000 \$, incluant les taxes et autorisant un nouvel emprunt à cette fin»
- 6.2 Avis de motion : Règlement numéro 244-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 244 décrétant une dépense de 3 950 000 \$ et un emprunt de 3 950 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville et autorisant un nouvel emprunt à cette fin»

7. TRÉSORERIE

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire relatif à une demande de permis d'alcool concernant l'immeuble situé au 17-B rue Principale Nord
- 8.2 10% pour fins de parcs: Lot 4 848 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 234, rue Maple
- 8.3 Amendement à la résolution numéro 2015-07-302 intitulée « 10% pour fins de parcs : Lot 4 848 914 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 16, rue Highland »

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Autorisation de paiement pour la pose d'enrobé bitumineux sur le chemin Scenic
- 9.2 Déneigement d'un tronçon du chemin de la Falaise et du chemin du Loup (**REPORTÉ**)

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Achat de chaises pour la nouvelle salle du conseil
- 10.2 Mandat pour la réalisation d'une planification stratégique

11. GREFFE

- 11.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Formation du comité d'évaluation des demandes d'aide financière 2016 des secteurs loisirs et vie communautaire

13. CULTURE

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1 Nomination de M. Joël Michaudville à titre de lieutenant pour le Service de sécurité incendie

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

16. **CORRESPONDANCE / DÉPÔT**

17. **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2015-12-566

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 231-1-2015 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 345 000 \$, INCLUANT LES TAXES, POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION ET DE MODERNISATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA VILLE DE SUTTON ET L'AJOUT D'UNE AILE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET UN EMPRUNT S'ÉLEVANT À 345 000 \$, INCLUANT LES TAXES ET AUTORISANT UN NOUVEL EMPRUNT À CETTE FIN »

AVIS DE MOTION est donné par Kenneth Hill qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 231-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 231 décrétant une dépense n'excédant pas 345 000 \$, incluant les taxes, pour réaliser les plans et devis pour des travaux de décontamination et de modernisation de l'hôtel de ville de la ville de Sutton et l'ajout d'une aile communautaire ainsi que la surveillance des travaux et un emprunt s'élevant à 345 000 \$, incluant les taxes et autorisant un nouvel emprunt à cette fin ».

Ledit règlement a pour objet d'augmenter le montant total de l'emprunt considérant que des services professionnels additionnels sont requis vu les travaux supplémentaires nécessaires.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2015-12-567

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 244-1-2015 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 950 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 950 000 \$ POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET AUTORISANT UN NOUVEL EMPRUNT À CETTE FIN »

AVIS DE MOTION est donné par Kenneth Hill qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 244-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 244 décrétant une dépense de 3 950 000 \$ et un emprunt de 3 950 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville et autorisant un nouvel emprunt à cette fin ».

Ledit règlement a pour objet d'augmenter le montant total de l'emprunt considérant les travaux supplémentaires nécessaires.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSEILLER EN URBANISME
RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 17-B RUE
PRINCIPALE NORD**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du conseiller en urbanisme relatif à une demande de permis d'alcool, concernant l'immeuble situé au 17-B rue Principale Nord, conformément à la demande de permis déposée auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux

2015-12-568

**10% POUR FINS DE PARCS : LOT 4 848 429 DU CADASTRE DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME, SITUÉ
AU 234, RUE MAPLE**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement effectuée par Auberge Appalaches Inc, relativement au lot 4 848 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 234, rue Maple, afin de créer 1 lot;

CONSIDÉRANT QU'afin de créer ledit lot, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictée au Règlement numéro 256 intitulé « *Règlement modifiant et refondant le règlement de lotissement 116-1* »;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées au Règlement numéro 256 intitulé « *Règlement modifiant et refondant le règlement de lotissement 116-1* »; soit :

1. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la municipalité un terrain équivalent à 10% de la superficie totale du site qui, de l'avis du Conseil municipal convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. Le propriétaire s'engage à verser à la municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site ;
3. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la municipalité un terrain et verser une somme à la municipalité, le total de la valeur du terrain devant être cédé et la somme versée doit équivaloir à 10% de la valeur du site.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'EXIGER du propriétaire du lot 4 848 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, soit Auberge Appalaches Inc, le versement d'une somme équivalente à 10% de la valeur du site à être loti, soit une somme de 962,13 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-569

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-302 INTITULÉE « 10% POUR FINS DE PARCS : LOT 4 848 914 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME, SITUÉ AU 16, RUE HIGHLAND »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution afin de permettre le lotissement effectuée par Peter Reindler, relativement au lot 4 848 914 du cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 16, rue Highland, afin de créer 2 lots;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a révisé son projet de lotissement initial et désire modifier sa demande pour lui permettre de créer 3 lots à bâtir au lieu de 2;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est légitime puisque la superficie minimale requise pour un terrain dans la zone H-32 est de 600mc, avec une largeur minimale de 20m et une profondeur minimale de 30m;

CONSIDÉRANT QUE le plus petit terrain des 3 créés est de 1 180.6 mc;

CONSIDÉRANT QUE la demande du propriétaire n'a aucun impact relatif au calcul du montant de cession pour des fins de parc, soit 10% de la valeur de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le montant exigé de 3 455,43\$ est payé en entier;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2015-07-302 intitulée « 10% pour fins de parcs : Lot 4 848 914 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 16, rue Highland » et à cet effet, de remplacer le premier paragraphe du préambule par le suivant :

« **CONSIDÉRANT** la demande de lotissement effectuée par Peter Reindler, relativement au lot 4 848 914 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, situé au 16, rue Highland, afin de créer 3 lots; »

Adoptée à l'unanimité

2015-12-570

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE CHEMIN SCENIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour la pose d'enrobé bitumineux à Sintra inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2015-10-546;

CONSIDÉRANT QUE la Ville respecte l'entente avec Transport Québec concernant les critères d'admissibilités de ladite subvention au montant de 55 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Sintra inc. a réalisé pleinement les travaux prévus sur le chemin Scenic;

CONSIDÉRANT QUE Sintra inc. a transmis en date du 9 décembre 2015, la facture no. 27-15155 D1 pour un montant de 71 783,81 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a surveillé les travaux puis validé la facture no. 27-15155 D1;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder au paiement de la facture no. 27-15155 D1, à Sintra inc., pour un montant de 71 783,81 \$ incluant les taxes, transmise en date du 10 décembre 2015 par Sintra inc., pour la pose d'enrobé bitumineux sur le chemin Scenic.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

DÉNEIGEMENT D'UN TRONÇON DU CHEMIN DE LA FALAISE ET DU CHEMIN DU LOUP

Le présent sujet est reporté à une séance subséquente du conseil municipal.

2015-12-571

ACHAT DE CHAISES POUR LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat de chaises pour aménager la nouvelle salle du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat rapidement afin de s'assurer de payer le meilleur prix possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général et greffier à procéder à l'achat de 100 chaises, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$, excluant les taxes.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer un emprunt au fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-572

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs plans d'actions, tels que ceux découlant de la Politique Familles et Aînés, la Politique culturelle, la Politique ma municipalité à pied, à vélo et Sutton... vers 2035;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut se doter de l'outil en amont de ces plans d'actions, soit une planification stratégique, et ce, pour avoir une meilleure vision d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a avisé la MRC Brome-Missisquoi de son intention de donner un mandat à cet effet avant la fin de 2015, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-11-500;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a vérifié auprès de 2 firmes le tarif pour la réalisation d'un tel mandat, soit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX EXCLUANT LES TAXES
Dionne + Gagnon	21 000 \$
Ellio	21 600 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Dionne + Gagnon pour la réalisation d'un plan stratégique de développement, et ce, pour un montant de 21 000 \$, excluant les taxes, le tout, conformément à la proposition datée du 2 décembre 2015.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au CLD Brome-Missisquoi.

DE DEMANDER à la trésorière de prévoir la somme nécessaire au budget annuel 2016.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement des factures sur réception, et ce, suivant le calendrier de paiement prévu au document de soumission.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de correction de la greffière adjointe daté du 10 décembre 2015.

2015-12-573

FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE 2016 DES SECTEURS LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires, culturels et de loisirs et de sports, par la résolution numéro 2015-03-118, dans le but de clarifier et d'uniformiser les demandes de contributions financières provenant des organismes de loisirs et de la vie communautaire de la Ville;

CONSIDÉRANT le besoin de préciser le processus d'évaluation des demandes financières provenant des organismes des secteurs du loisir et de la vie communautaire de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de constituer un comité d'évaluation pour évaluer les demandes d'aide financière faites dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires, culturels et de loisirs et de sports, dont les membres sont nommés à chaque année, et ce, conformément à la résolution 2015-12-588;

CONSIDÉRANT le besoin de former le dit comité dès l'automne 2015 pour émettre des recommandations sur la distribution des contributions financières pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres recommandés pour former le comité d'évaluation ont déclaré ne pas être impliqués dans les projets et les organismes qui déposeront des demandes d'aide financière;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

DE FORMER le comité d'évaluation des demandes d'aide financière 2016 pour les secteurs des loisirs et de la vie communautaire composé des membres suivants :

- Benoit Bouffard à titre de représentant extérieur;
- Diane Lapointe à titre de représentante extérieure;
- Élyse Boulanger à titre de représentante de la communauté, volet jeune famille;
- Hélène Rajotte à titre de représentant de la communauté, volet aîné;
- Veerle Beljaars à titre de conseillère municipale.

DE NOMMER la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire de la Ville à titre de personne-ressource.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Winston Bresee quitte la salle des délibérations.

2015-12-574

NOMINATION DE M. JOËL MICHAUDVILLE À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Baillon nous a remis sa démission à titre de lieutenant en septembre dernier, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-09-429;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire combler le poste de lieutenant vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Michaudville a complété la formation d'officier non-urbain;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la nomination de M. Joël Michaudville à titre de lieutenant pour le service de sécurité incendie, et ce, à compter du 14 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-575

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h04.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.